

Les mutuelles ont connu de nombreuses évolutions, tant au niveau de la réglementation, que des règles comptables, des modes de gestion... Phénomènes pouvant paraître tout aussi indépendants que contraignants. Un contrôle interne performant présente bien des avantages.



ISABELLE PORCEL,
PLURIEL CONSULTANTS

COMPTABILITÉ-SOLVABILITÉ MÊME COMBAT POUR LES MUTUELLES !

En quoi le service comptable répond à un objectif de renforcer la solvabilité des assureurs ? Il est à la source d'une masse importante d'informations : certaines conduisent à des prises de décisions, d'autres sont des indicateurs de bonne ou, au contraire, de mauvaise santé économique ou financière.

Les équipes comptables sont amenées à produire beaucoup plus d'informations qu'auparavant. Elles sont de plus en plus complexes et techniques : hier, comptabilité analytique, nouvelles provisions, demain, fiscalisation de certains contrats.

Elles doivent être fiabilisées pour éviter des mauvaises décisions de la part des instances dirigeantes (modification d'un tarif, voire réorientation stratégique des activités) ou des tiers, investisseurs ou assurés.

Tôt ou tard, toute opération a quasiment toutes les chances d'avoir une traduction financière et donc dans les comptes. Le service comptable est ainsi appelé à exercer une fonction essentielle dans le contrôle interne qui vise, d'une manière générale, à s'assurer du respect de la réglementation, de la maîtrise des risques liés à l'activité et enfin de la qualité de l'information financière et comptable produite.

UN CONTRÔLE INTERNE RENFORCÉ

Par le contrôle exercé au quotidien, le service comptable permet d'identifier ou, mieux, de prévenir les erreurs ou anomalies

Au delà de l'intérêt direct que toute entreprise a de déceler tout dysfonctionnement en son sein, dans le cas des entreprises d'assurance, la fonction de contrôle interne est appelée, avec Solvency II, à avoir un impact sur le niveau des capitaux propres minimum à présenter.

En effet, l'appréciation des risques d'assurance portera non seulement sur les risques liés à la souscription mais également sur les risques opérationnels (notamment).

Ainsi, une mutuelle dotée d'un système de contrôle interne performant aura besoin de moins de fonds propres qu'une autre, présentant un risque opérationnel élevé en raison d'un dispositif de contrôle insuffisant ou défaillant.

L'évolution de la réglementation va vers un renforcement de la fonction de contrôle interne au sein des entreprises d'assurance. Depuis les comptes 2006, les entreprises soumises au Code des assurances sont tenues de présenter à l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) un rapport sur le contrôle interne. Le principe d'égalité de traitement des organismes placés sous le contrôle de l'ACAM voudrait que cette obligation soit, à terme, généralisée.

Les équipes comptables ont un rôle majeur à jouer dans les nouveaux défis que doivent relever les mutuelles. A ce titre, elles doivent faire l'objet d'une attention particulière en matière de formation, d'équipements, voire de recrutements. ■

ISABELLE PORCEL
PLURIEL CONSULTANTS
isabelle@groupepluriel.fr



Patrick Hermans/Fotolia

lies auxquelles les mutuelles comme toute entreprise peuvent être confrontées. Cette fonction de contrôle peut être plus ou moins autonome dans l'organisation interne de la mutuelle en la personne d'un contrôleur de gestion.